

**MAIRIE DE
LEYVILLER**

12, rue Principale
57660 – LEYVILLER
Tél. : 03 87 05 03 65
Email : mairiedeleyviller@orange.fr

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AOUT 2024**

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11 Absents :
Conseillers présents : 10
Procuration(s) :

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2024

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 4 parcelles 108 immeuble sis 11 rue des jardins à Leyviller appartenant à M et Mme Gross Xavier qui ont trouvé un acquéreur M. Eloy Julien
- Décide de réaliser un emprunt d'un montant de 100 000 € pour les travaux de transformations des ateliers municipaux en local pour le périscolaire
 - Décide de réaliser cet emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Lorraine à Metz avec les caractéristiques suivantes : prêt à taux fixe, d'une durée de 10 ans, au taux TAEG de 3,85 %, par remboursement trimestriel,
 - Autorise le Maire à signer le contrat de prêt, au nom de la Commune, selon montant et caractéristiques choisis,
 - Décide d'inscrire annuellement à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances.
- Décide d'adhérer au contrat d'assurances des risques statutaires pour la période 2025-2028 proposé par le Centre des Gestion de Metz et d'accepter la proposition suivante :
Assureur : **GENERALI VIE**
Courtier : **WTW**
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC :
 - Garanties et franchises : tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire : Taux 1,45 % + contribution financière de 0,14 % pour le Centre de Gestion
- préempte le terrain section 4 parcelle 10 situé en zone 1AU appartenant aux consorts Meyer pour un montant de 378 € afin d'y créer un futur lotissement
 - Emet un avis favorable à l'achat de ce terrain au prix de 378 €
 - Décide que les frais d'actes seront à la charge de la commune
 - Autorise le Maire à signer l'acte de vente au nom de la commune au prix indiqué

Leyviller, le 30 août 2024
Le Maire Daniel BALLIE

